COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 05/02/2024
Reçu en préfecture le 05/02/2024
Publié le
ID : 038-243801255-20240201-D24_006-DE

Délibération N°	D24-006
Conseillers en exercice	36

Acte publié le	08/02/2024
Présents	25
Votants	31

L'an 2024, le JEUDI 1ER FEVRIER à 19h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes, SOUS LA PRESIDENCE DE RENE PORRETTA, Président.
Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET.
Présents : Mmes et MM ANGONIN Daniel, BADUFLE Christophe, ~~BICHET Fabien~~, BOUQUET Isabelle, ~~CARLES Michel~~, CASTAING Patrick, ~~CAUQUIL Alain~~, CHARDON Véronique, CHASTAGNARET Martine, COCHARD Bernard, DELAY Monique, ~~DEVAUX Vanessa~~, FASSINOT Christine, ~~GASS-VERNAY Julie~~, ~~GENDRIN Valérie~~, GIRERD-POTIN Albert, GROIX Brigitte, ~~HIRTH Ludovic~~, ~~HUGOU Isabelle~~, JULLIEN Bernard, MICHA-FRACHON Valérie, MUCCIARELLI Laurence, MUSTI Murielle, NEPLE Alain, NOWAK Christine, ORELLE Pierre-Louis, PORRETTA René, QUEMIN André, REVEYRAND Michel, REY Christian, ROSET Patrick, ~~ROUSSEL Régis~~, TASCIOTTI Maryline, ~~TERRY Joël~~, THOMAS Alexandra, ~~VERNAY Aurélie~~.
Procurations : CARLES Michel à ROUSSEL Régis
HIRTH Ludovic à JULLIEN Bernard
TERRY Joël à GROIX Brigitte
GENDRIN Valérie à René PORRETTA
HUGOU Isabelle à MUSTI Murielle
VERNAY Aurélie à COCHARD Bernard

Nomenclature ACTES : 7102

D24-006 / JEUNESSE - SEJOUR VACANCES D'HIVER 2024 - TARIFS

Dans le cadre de la compétence jeunesse et au sein des deux accueils jeunes du territoire « K'fé des jeunes », le service jeunesse a pour mission d'accompagner les initiatives des adolescents.

Un projet de séjour de deux nuits à Aillon-le-Jeune, pendant les vacances d'hiver 2024, a vu le jour au sein des deux accueils jeunes du territoire. L'initiative des adolescents est accompagnée par les animateurs, avec pour objectifs de :

- Créer des opportunités d'échanges et de rencontres entre les jeunes des différentes communes du territoire, favorables au renforcement des liens interpersonnels ;
- Encourager leur participation active et les inscrire dans une démarche de projet en les rendant acteurs et citoyens engagés ;
- Séjourner pendant 3 jours à Aillon-le-Jeune, partager des activités enrichissantes et vivre des expériences de découverte en milieu montagnard, contribuant au développement personnel des jeunes participants.

Il convient de fixer les montants de participation financière des familles, selon le quotient familial.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- DE DONNER UN AVIS FAVORABLE à la réalisation d'un séjour jeunesse lors des vacances d'hiver 2024 :
- DE FIXER la grille tarifaire de participation des familles comme ci-après :

	Quotient familial < 610	Quotient familial 610 à 903	Quotient familial 903 à 1350	Quotient familial > 1350
Jeunes résidant sur le Territoire	150 €	160 €	170 €	180 €
Fratrie résidant sur le Territoire : -10% sur le 2ème inscrit	135 €	144 €	153 €	162 €
Jeunes résidant hors Territoire (+ 20 %)	180 €	192 €	204 €	216 €

- D'AUTORISER les régisseurs de recettes à encaisser les sommes relatives aux inscriptions ;
- D'AUTORISER le président à signer tous les documents en relation avec ce dossier.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes :
Martine CHASTAGNARET	René PORRETTA	